



## Les missions

Les gardes d'enfants à domicile veillent au bien-être, à l'alimentation, à l'hygiène et à la sécurité des enfants dont ils s'occupent, membres d'une ou plusieurs familles... Proposer des temps d'éveil, des activités en lien avec la lecture, la nature, la manipulation, etc. est essentiel car cela contribue au développement de l'enfant. Instaurer une très bonne relation de confiance avec les parents pour respecter leurs principes éducatifs et signaler toutes difficultés constitue un gage de réussite dans ce métier.

Si l'enfant est en bas âge, les gardes d'enfants à domicile exercent le même travail que les assistantes maternelles et assistants maternels. Si l'enfant est scolarisé, ils peuvent être amenés à aller le chercher à la sortie de l'école, à le faire déjeuner ou goûter. Ils surveillent son travail scolaire et l'aident si nécessaire, lui font prendre le bain, le font dîner...

## Les compétences

- accompagner le jeune enfant dans ses besoins quotidiens (séparation, repas, change, sieste, jeux, activités) et assurer les soins quotidiens (hygiène, diététique, prévention, information) tout en respectant le rythme de chaque enfant ;
- observer les enfants afin de suivre et de favoriser leur développement ;
- proposer des activités ludiques et éducatives adaptées à l'enfant afin de stimuler son éveil ;
- soutenir et écouter les parents, les informer du déroulement de la journée de l'enfant (transmissions écrites ou orales), de manière à assurer une continuité dans la satisfaction des besoins de l'enfant.



## Les savoir-être

- Sensibilité à l'univers des tout-petits ;
- Patience ;
- Sens aigu de l'observation ;
- Souci de la sécurité et de l'hygiène;
- Sens des responsabilités;
- Dynamisme et endurance
- Capacités relationnelles
- Pédagogie



## Les formations

Il n'est pas nécessaire d'être diplômé pour devenir garde d'enfants à domicile. Cependant, la formation reste très encouragée car le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est compétitif et être formé peut permettre de se démarquer auprès des parents !

## Le salaire

le salaire horaire minimum pour les gardes d'enfants à domicile est le Salaire minimum conventionnel Garde d'enfant Niveau 3 : 12,01 € bruts par heure.

